

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC, un compartiment du FCPE MULTIMANAGERS, Part : Classic (990000097119)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

## Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) nourricier. Il est constitué sous la forme d'un compartiment de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.

## Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

## Objectifs

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Classification du Compartiment : «Actions internationales»

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître. Le compartiment est un fonds nourricier du FCP « CARMIGNAC INVESTISSEMENT » également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment est investi en permanence à 98% minimum dans la part A EUR Acc (FR0010148981) dudit FCP maître, à 2% maximum dans la part E EUR Acc de ce même FCP et, à titre accessoire, en liquidités.

La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en raison des frais de gestion propres du compartiment. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

Le fonds maître a pour objectif de *surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.*

*L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis. Ce fonds est un OPCVM géré activement dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.*

*Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants : (i) les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus) ; (ii) les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net. ; (iii) le crédit : le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés par le gérant.*

*L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.*

*Le fonds peut également investir dans des titres de créances négociables et dans des obligations.*

*Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.*

*Le fonds est classé comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ayant un objectif d'investissement durable consistant à investir principalement en actions d'entreprises dont plus de 50% du chiffre d'affaire provient de biens et services liés à des activités commerciales positivement alignées sur l'un des 9 (sur 17) objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse extra-financière conduit à une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds via un filtre négatif excluant les entreprises dont les notations ESG reflètent des risques élevés. Par ailleurs, le fonds vise des émissions carbone 30% inférieures à celles de l'indicateur de référence, mesuré en tonnes équivalent de CO2 par millions d'euros de chiffres d'affaires.*

*Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.*

*La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts. Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents.*

*Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions. Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Autres informations : Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale. Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.*



## Investisseurs de détail visés

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises. Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : SOCIETE GENERALE, BNP PARIBAS
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment du FCPE MULTIMANAGERS. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le règlement et les rapports périodiques du FCPE. L'actif et le passif des différents compartiments du FCPE sont ségrégués.
- Le règlement, le(s) document(s) d'informations clés relatif(s) aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur votre espace personnel accessible depuis le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com) ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance et/ou sur le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- La documentation réglementaire du fonds maître est disponible sur le site [www.carmignac.fr](http://www.carmignac.fr).
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les ordres de souscription/rachat du Produit sont exécutés chaque jour, conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Les ordres de souscription/rachat dans le fonds maître sont centralisés chaque jour ouvré, conformément aux modalités prévues dans son prospectus.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 5 ans |   | Si vous sortez après 1 an      |  | Si vous sortez après 5 ans |  |
|--|---|--------------------------------|--|----------------------------|--|
| Exemple d'investissement : 10.000 EUR    |   | (en cas de déblocage anticipé) |  |                            |  |
| <b>Scénarios</b>                         |   |                                |  |                            |  |
| <b>Minimum</b>                           | IL n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                                |  |                            |  |
| <b>Tensions</b>                          | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 6.030,66 EUR                   |  | 1.478,86 EUR               |  |
|  | Rendement annuel moyen  | -39,69%                        |  | -31,77%                    |  |
| <b>Défavorable</b>                       | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 7.110,83 EUR                   |  | 7.512,45 EUR               |  |
|  | Rendement annuel moyen  | -28,89%                        |  | -5,56%                     |  |
| <b>Intermédiaire</b>                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 9.764,17 EUR                   |  | 11.064,06 EUR              |  |
|  | Rendement annuel moyen  | -2,36%                         |  | 2,04%                      |  |
| <b>Favorable</b>                         | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 14.780,37 EUR                  |  | 14.932,01 EUR              |  |
|  | Rendement annuel moyen  | 47,80%                         |  | 8,35%                      |  |

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.



## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

|  | Si vous sortez après 1 an<br>(en cas de déblocage anticipé) | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | 848,38 EUR  | 2.820,37 EUR               |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 8,67%   | 5,04% chaque année         |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,08% avant déduction des coûts et de 2,04% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                | Si vous sortez après 1 an   |                 |
|--|---|-----------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>  | Jusqu'à 4,75% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.                                | Jusqu'à 475 EUR |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.  | 0 EUR           |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |   |                 |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 3,92% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023. | 373,38 EUR      |
| <b>Coûts de transaction</b>  | Il n'existe pas de coûts de transaction pour ce Produit.  | 0 EUR           |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions                     |   |                 |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.  | 0 EUR           |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Les performances et scénarios de performance passées du Produit sont disponibles sur le site internet <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> et/ou sur le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou, le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

